

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030  
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : [www.cdg79.fr](http://www.cdg79.fr) / e.mail : [cdg79@cdg79.fr](mailto:cdg79@cdg79.fr)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N° 11 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois de décembre, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation : 4 décembre 2023

Etaient présents : 16 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, M. Johnny BROSSEAU, Mme Sylvie COUSIN, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Jean-Marc BERNARD, Mme Chantal BRILLAUD, Mme Maryse CHARRIER, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Jean-François MOREAU, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-Michel RENAULT, M. Jérôme BARON, M. Michel RICORDEL.

Etaient excusés : M. Stéphane BAUDRY, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, M. Hervé LE BRETON, M. Patrice CESBRON, Mme Maryline GELÉE, Mme Claudine GRELLIER, Mme Corine MICOU, Mme Catherine JUNIN, Mme Laurence VIOLLEAU.

- Monsieur Laurent BALAVOINE, Conseiller aux décideurs locaux DGFIP - présent

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil d'administration du besoin du renouvellement de la ligne de trésorerie dans le cadre, essentiellement, de l'activité intérim.

Il indique qu'il a été demandé au Crédit agricole une ligne de trésorerie d'un montant de 600 000 €.

D'autres établissements bancaires ont également été consultés sans toutefois faire de propositions.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime-Deux-Sèvres, dans les conditions énumérées dans l'offre du 5 décembre 2023, et reprises ci-dessous :

- Montant : 600 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux : index Euribor 3 mois moyenné + 0,8 %

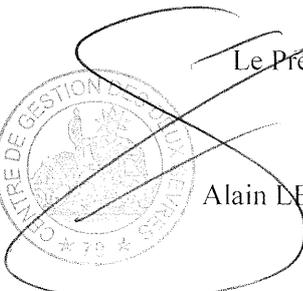
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : 0,20 % du plafond de la ligne de trésorerie, soit 1 200 € prélevés en débit d'office à la mise en place du contrat.

- AUTORISE le Président à intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant ;

- AUTORISE le Président, le Secrétaire du Bureau du Conseil d'administration et le Directeur général, à signer les demandes de tirages et de remboursement.

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,

  
Alain DECOINTE



Délibération télétransmise en Préfecture le : **21 DEC. 2023**

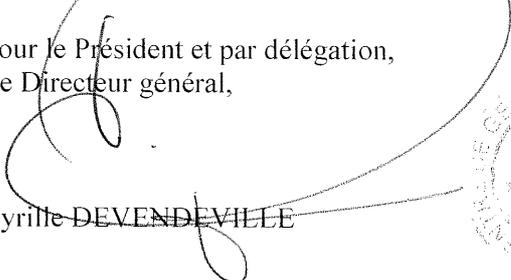
Accusé réception le : **21 DEC. 2023**

**EXÉCUTOIRE**

Publiée le : **22 DEC. 2023**

Certifiée conforme à l'original  
Saint-Maixent-l'École, le : **22 DEC. 2023**

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,

  
Cyrille DEVENDEVILLE

